



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0311

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Autorisation de lancer et de signer un marché public à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame la Conseillère Brugnera

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beauteemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0311**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Autorisation de lancer et de signer un marché public à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les prestations d'acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés font actuellement l'objet d'un marché qui devait arriver à échéance en juin 2015 mais qui doit être relancé par anticipation car le montant maximum sera atteint prochainement. Par conséquent, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation sur la base du même périmètre technique que le marché actuel à savoir :

- l'acquisition de micro-ordinateurs compatibles X86, leurs accessoires et périphériques associés : imprimantes, onduleurs, scanners, traceurs, moniteurs,
- logiciels bureautiques associés et logiciels d'environnement de travail personnel (dont messagerie, client infocentre, etc.), les logiciels CAO-DAO (Autocad, etc.), ainsi que les logiciels liés aux technologies E-net,
- support avant vente et installation.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de ces prestations ainsi que d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Les prestations seront mises en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'acquisition de micro ordinateurs, de logiciel et de périphériques associés.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC et maximum de 7 000 000 € HT soit 8 400 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché de prestations pour l'acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour l'acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés et tous les actes y afférents pour un montant global minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC, et maximum de 7 000 000 € HT, soit 8 400 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans,

5° - La dépense en résultant, soit au maximum 8 400 000 € TTC sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits à inscrire :

- au budget principal pour les exercices 2015 et suivants : en investissement - compte 2051 - fonction 20 et compte 2183 - fonction 20 et en fonctionnement - compte 6156 - fonction 20 et compte 611 - fonction 20,

- au budget annexe de l'assainissement : en investissement - comptes 2051 et 2183.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.